

RÉSIDENCE

CODE FISCALE

SOINS DE SANTÉ

POUR INFORMATION

Site web: www.campagneinlotta.org

E-mail: campagneinlotta@gmail.com

Téléphone et Whatsapp: +39 3511369407 +39 3511033277

Facebook: Comitato laboratori delle campagne

Tiktok: @documentipertutt

IG: Campagne in Lotta

Twitter: @CampagneinLotta

RESIDENZA

La résidence est nécessaire pour avoir accès à de nombreux services, y compris le renouvellement d'un permis de séjour. La demande se fait auprès de la commune où vous résidez et vous devez l'apporter :

- permis de séjour valide
- code fiscal "codice fiscale"
- passeport valide
- 4 petites photos

Pour avoir une carte d'identité il faut payer 22,21 euros.

Si vous n'avez pas de contrat de maison ou ne vivez pas dans une maison, vous pouvez demander à résider en tant que sans-abri ou résidence fictive: "residenza fittizia". Ce type de résidence est valable pour avoir la carte d'identité, mais NE S'APPLIQUE PAS au renouvellement/à la conversion d'un permis de séjour pour travail.

CODICE FISCALE

Le code fiscal est gratuit, vous devez vous rendre au bureau des impôts "Agenzia delle entrate" avec une photocopie de votre permis de séjour en cours de validité ou une photocopie de votre passeport en cours de validité.

SOINS DE SANTÉ

CITOYENS DES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

Les citoyens des pays de l'Union européenne qui sont en Italie pendant plus de trois mois, s'ils n'ont pas une assurance maladie européenne dans leur propre pays, doivent s'inscrire au Service national de santé. Le coût de l'inscription est de 387,34 euros. Dans certains cas particuliers (maladie grave, grossesse ou enfants), il est possible de demander gratuitement la carte ENI, qui est valable au niveau régional et doit être renouvelée tous les six mois. Pour demander la carte ENI, il faut se rendre dans une ASL avec un document (carte d'identité ou passeport).

CITOYEN NON-EUROPÉEN/DE L'UNION EUROPÉENNE AVEC PERMIS DE SÉJOUR

Pour accéder au service national de santé, il suffit de se présenter à l'ASL de la région où l'on vit, avec le code fiscal et le domicile (adresse) ou la résidence.

CITOYEN NON-EUROPÉEN/DE L'UNION EUROPÉENNE SANS PERMIS DE SÉJOUR

Si vous n'avez pas de permis de séjour, vous avez toujours droit aux soins de santé publics. Vous pouvez donc aller à l'hôpital pour toute urgence sans avoir peur d'être dénoncé. Vous avez également droit au traitement des maladies graves. Pour cela, vous devez aller dans une ASL et demander une carte STP. La carte STP est valable six mois et est renouvelable dans toute l'Italie. En Italie, toute personne a droit aux soins urgents ou essentiels en cas de maladie ou d'accident dans n'importe quel hôpital.

Pour demander la carte ENI (citoyens UE) ou la carte STP (citoyens NON UE) vous pouvez aller dans ces ASL:

CERIGNOLA

Viale XX Settembre, 1, ex Ospedale Tommaso Russo
MARDI, JEUDI 8.30-12.30
MARDI 15.30-17.00
TEL 0885419111

FOGGIA

Piazza della Libertà 1,
LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI 8.30-11.00
MARDI, JEUDI, SAMEDI 15.30-17.00
TEL 0881884111

SAN SEVERO

Distretto 51, via Teresa Masselli
(entrée du vieux hopital)
MARDI 8.00 - 9.00
JEUDI, VENDREDI 16.30 - 17.30
TEL: 0882200574 or 0082200527

STORNARELLA

C.so Vittorio Emanuele III, 2,
prenotare chiamando i numeri
TEL 0885432281 o 0885432779